

d'officiers de police. En nous demandant d'appuyer ce bill on nous donne donc à entendre que le gouvernement s'est trompé en commuant ces dernières années la peine de ceux qui avaient tué des gardiens de prison ou des officiers de police. Il y a quelque chose d'anormal là-dedans. Cela me paraît illogique.

Il y a un autre cas fort intéressant à l'heure actuelle. Je veux parler de celui de la Grande-Bretagne. On a beaucoup parlé du bill adopté il y a deux ans par le Parlement britannique qui prévoit l'abolition temporaire de la peine capitale pendant cinq ans. Bien des députés au cours du débat de l'an dernier, et il y en aura encore cette année j'imagine, ont prétendu qu'il s'agit là d'un exemple que nous donne un pays progressif. Il nous arrive cependant un étrange rapport de la Grande-Bretagne, rédigé par un journaliste canadien, Don McGillivray, du service de nouvelles Southam. Il a été publié dans le numéro du 7 novembre des journaux Southam, y compris le *Citizen* d'Ottawa. J'en cite un extrait:

L'expérience de la Grande-Bretagne en vue d'abolir la peine capitale qui doit s'étendre sur une période de 5 ans sera en vigueur mercredi depuis 2 ans et déjà une pétition en vue de rétablir la pendaison recueille 5,000 signatures par semaine...

...les partisans du rétablissement de la peine de mort prétendent que la proportion des meurtres et des crimes avec violence s'est accrue depuis l'abolition de la peine de mort.

Le ministre de l'Intérieur, Roy Jenkins—ministre britannique de la Justice de la Police—conteste ce rapport statistique. Mais les évaluations effectuées au ministère de M. Jenkins révèlent que 35 assassinats ont été commis l'an dernier, 32 l'année précédente, contre une moyenne de 20,5 l'an les 8 années antérieures, lorsque la peine de mort était en vigueur de façon restreinte.

Je ne veux pas accaparer le temps de la Chambre en lisant l'article en entier, mais M. McGillivray termine en disant:

Dans le dernier Gallup à ce sujet, 56 p. 100 des personnes interrogées croyaient que la proportion des meurtres avait augmenté depuis l'abolition, et 8 p. 100 croyaient qu'elle avait baissé.

Ce qui s'est passé en Grande-Bretagne en est un témoignage. On a dit une ou deux fois aujourd'hui au cours du débat que dans certains États des États-Unis, les témoignages sembleraient indiquer que le nombre de meurtres a diminué depuis l'abolition. Mais en revanche, la statistique révèle que la criminalité a augmenté dans un plus grand nombre d'États abolitionnistes qu'elle n'a diminué dans d'autres. Loin de moi l'idée de ressasser tout ce qui a été dit l'an dernier au sujet de ces statistiques. Je crois cependant que nous devons être prudents en examinant certaines des statistiques dont se servent les partisans de l'abolition.

J'ai encore autre chose à dire. Nous avons la responsabilité, en tant que législateurs, d'étudier chaque problème sous tous ses aspects. Or, un des aspects du crime et de l'abolition de la peine de mort pour les coupables de meurtres prémédités qui est rarement évoqué, c'est celui de la victime. Notre criminalité augmente à une cadence très rapide et cela nous préoccupe beaucoup. Nous devrions aussi songer à ceux qui sont les victimes du crime, particulièrement des assassinats.

M. Ralph Booth, chef de police de Vancouver a fait une déclaration très importante à ce sujet et j'aimerais en citer une partie, d'après les rapports parus dans les journaux de Vancouver.

...la guerre au crime ne saurait réussir que si les victimes sont indemnisées. Il préconise une mesure législative autorisant la formation d'une commission semblable à la Commission d'indemnisation des accidentés du travail avec pouvoir d'indemniser les victimes de l'activité criminelle.

«Nous dépensons des millions de dollars pour la réadaptation des criminels mais rien pour leurs victimes», a dit M. Booth.

«La police ne sait que trop que sa victoire sur le crime dépend de la collaboration du public.»

Il a dit que beaucoup hésitent à aider un policier en difficulté à cause du danger personnel et de l'absence d'indemnité.

Très souvent, lorsque des citoyens sont blessés en aidant des policiers, ils n'ont aucun moyen d'obtenir des dommages-intérêts.

• (5.40 p.m.)

Puis il a évoqué le problème du secours aux victimes des criminels, de la réhabilitation de leurs familles et de la compensation pour les crimes commis.

Je n'irai pas plus loin, monsieur l'Orateur, mais mes arguments réfutent avec succès la validité du bill n° C-168. Je pense même que l'idée de sa présentation ici, vu les arguments que j'ai déjà exposés, est illogique et inutile.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je dirai quelques mots du principe même de la question et mes remarques à ce sujet seront fort semblables à celles de l'année dernière. Nous devons certainement nous occuper de la prévention du crime. Il n'est pas bien logique de faire une campagne vigoureuse en faveur de la réinsertion sociale des criminels dont la plupart possèdent un volumineux dossier de crimes violents, alors que des millions de personnes influençables regardent des hommes et des femmes qu'on poignarde, qu'on abat, qu'on étrangle, qu'on noie, qu'on empoisonne et qu'on maltraite sous toutes les